



Faux contrat et amplitude horaire

Par **anisa**, le **26/04/2015** à **21:28**

Bonjour,

J'ai travaillé 3 saisons de 7 mois dans l'animation avec des CDD français de 7 mois. Il est indiqué sur mon contrat que j'effectuerai 39h/semaine sachant que j'ai travaillé plus de 10h par jour sur 6 jours par semaine. Mes heures supplémentaires non j'aimais été payé. J'ai même eu pendant une saison un faux contrat étranger pour ne pas avoir besoin de visa de travail. Est ce que je peut envoyer mon employeur en justice. Mon 1er CDD date de 2010. Merci d'avance

Par **P.M.**, le **27/04/2015** à **00:01**

Bonjour,

Si l'employeur ne vous a pas payé tout ce qu'il vous devait, vous pouvez bien sûr exercer un recours mais dans les limites de la prescription de 5 ans si toutefois vous n'avez pas signé de reçu pour solde de tout compte sans le dénoncer dans les 6 mois...